



PROJET du parc éolien de BOUVRON

Depuis 2018, la société EEF SAS développe un projet éolien sur le territoire en collaboration avec la commune de Bouvron. EEF SAS s'est attaché à conduire ce projet éolien en toute transparence et avec un fort niveau d'exigence technique.

C'est dans cette optique qu'une démarche d'information et de concertation a été mise en œuvre de manière volontaire. 2 réunions publiques, 3 ateliers participatifs, 3 rendez-vous avec le comité consultatif éolien, une réunion de restitution ; autant de rendez-vous qui ont permis d'alimenter le dialogue local et de répondre aux différentes questions et points d'inquiétudes des habitants. In fine, la démarche d'information et de concertation a permis d'aboutir à **une charte recensant les engagements des porteurs de projet pour toute la durée de vie du parc éolien.**

Aujourd'hui, le projet est finalisé : 4 éoliennes sont prévues sur la zone d'étude. Le dossier de demande d'autorisation a été déposé en préfecture afin d'être instruit par les services de l'État. Pendant cette période d'instruction administrative, une enquête publique sera organisée pour recueillir l'avis des citoyens, et des élus locaux. **In fine, le Préfet prendra la décision d'autoriser ou non ce projet éolien.**

Nous vous proposons dans cette lettre de retrouver les éléments clés du projet éolien de Bouvron ainsi que les principaux engagements de la charte élaborée.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à ce projet, et vous souhaitons une bonne et agréable lecture.

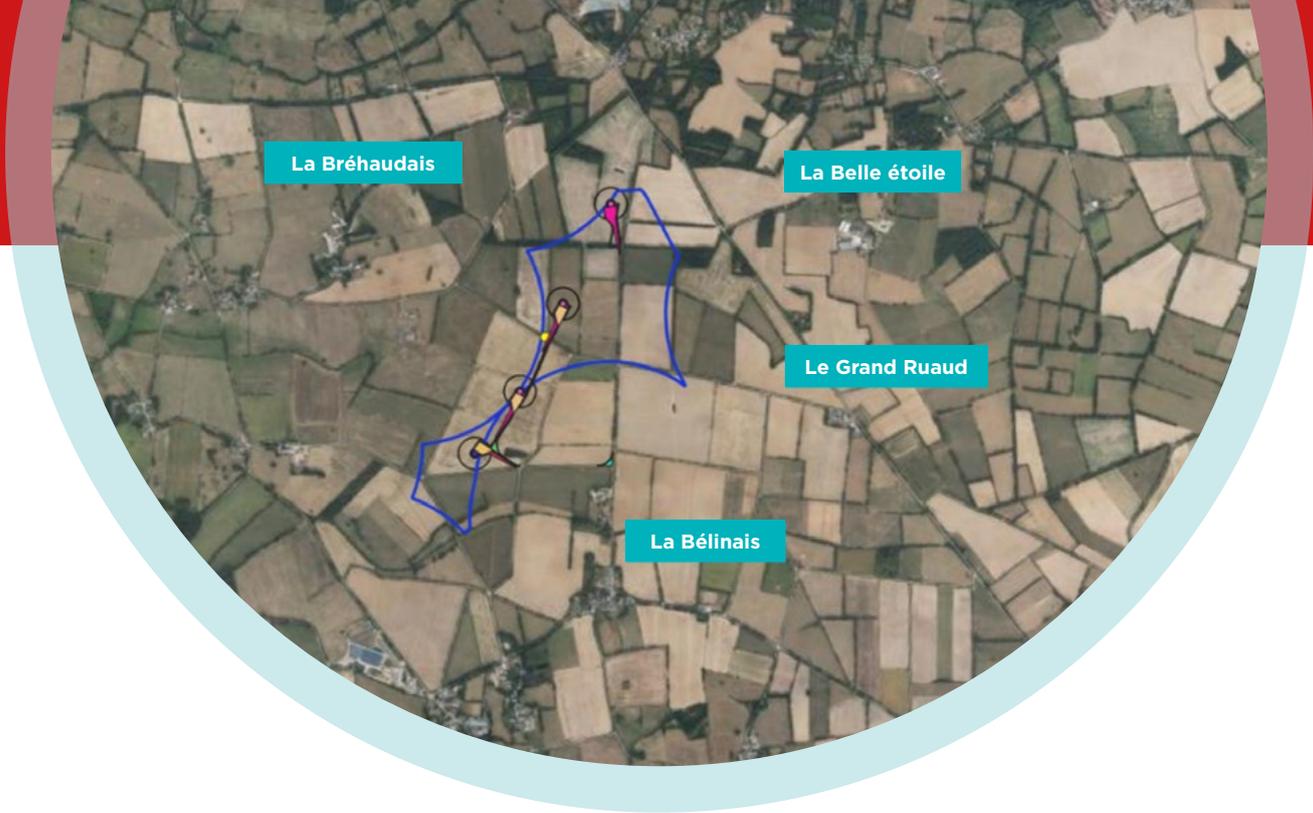
Le porteur de projet

EEF SAS
est une entreprise du groupe
eno energy GmbH



LES PROCHAINES ÉTAPES :

- Instruction par les services de l'État (10 à 12 mois)
- Enquête publique



L'ESSENTIEL DU PROJET

Les études techniques et environnementales, ainsi que les différentes étapes du dialogue local ont permis de comprendre les enjeux du site et de définir l'implantation de moindre impact et de meilleure production électrique.

La logique « éviter – réduire – compenser » a été appliquée afin de minimiser les impacts éventuels, et de compenser les impacts résiduels inévitables, pour chaque type de mesure, comme la replantation de haies pour les lieux d'habitats.

- ◆ 4 ÉOLIENNES DE 180M DE HAUT EN BOUT DE PALE
- ◆ 4,8 MW DE PUISSANCE UNITAIRE MAXIMALE
- ◆ ENVIRON 40 000 GWH D'ÉLECTRICITÉ PRODUITS PAR AN SOIT L'ÉQUIVALENT DE LA CONSOMMATION ÉLECTRIQUE DE 11 000 FOYERS (HORS CHAUFFAGE)
- ◆ ENVIRON 12 990 TONNES DE CO₂ ÉVITÉS PAR AN
- ◆ PLUS DE 150 000 EUROS DE RETOMBÉES ÉCONOMIQUES / AN POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES
- ◆ 17 826 M² LA SUPERFICIE DES AMÉNAGEMENTS NÉCESSAIRES (PLATEFORMES, CHEMINS D'ACCÈS)



Photomontage depuis Le Puits de la Vallée
– Machine la plus proche 507 mètres (E1)



NOTRE ENGAGEMENT : LIMITER LES IMPACTS DU PROJET

Conscient que l'arrivée d'un parc éolien sur le territoire n'est pas anodine, l'équipe-projet a souhaité maintenir un dialogue rapproché avec les habitants et prendre des engagements dans le cadre d'une charte dédiée. Ces engagements ont été définis au regard des points de préoccupations soulevés par la population.



Préserver au mieux la faune et la flore

Un bureau d'études indépendant a réalisé l'ensemble des expertises de terrain sur la faune et la flore. Un inventaire des espèces animales et végétales a été mené sur le site afin de bien considérer ces enjeux. Des mesures compensatoires sont définies proportionnellement aux impacts causés. Les haies impactées seront replantées. Il en est de même pour les zones humides.

Les engagements pris :

- ◆ Mandater un écologue qui sera chargé de réaliser le suivi environnemental du chantier et se conformer à ses recommandations pour en réduire les impacts,
- ◆ Définir le planning des travaux en fonction des enjeux environnementaux identifiés,
- ◆ Prévoir des mesures d'accompagnement complémentaires (non réglementaires) localisées sur la commune pour l'amélioration de la biodiversité ou la restauration de zones humides.
- ◆ Effectuer un suivi régulier de l'impact sur la biodiversité et particulièrement sur la mortalité de la faune volante,



Garantir la quiétude des riverains

Une étude acoustique approfondie a été menée en amont. Elle consiste à mesurer l'ambiance sonore existante depuis les habitations riveraines du site d'étude. Le bruit des éoliennes a ensuite été simulé pour vérifier que le projet respecte bien les niveaux sonores imposés par la réglementation. Cette réglementation prévoit notamment qu'un parc éolien ne doit pas générer une émergence de plus de 5 dB(A) le jour et 3 dB(A) la nuit. Dès la mise en service, des vérifications seront effectuées.

Les engagements pris :

- ◆ Définir avec les habitants des points supplémentaires de mesure acoustique lors de la campagne de réception une fois le parc mis en service,
- ◆ Au-delà des obligations légales, réaliser plusieurs campagnes de vérification du respect de la réglementation : la 1^{ère} année, au bout de 3 ans puis 10 ans d'exploitation.
- ◆ Garantir un niveau d'émergence inférieur ou égal à 5dB(A) le jour et à 3dB(A) la nuit y compris lorsque le niveau ambiant est inférieur à 35dB(A).



S'intégrer au paysage

L'implantation des éoliennes a été définie en alignement afin de prendre en compte les lignes de forces paysagères qui se structurent autour de 3 châteaux existants alignés. Des photomontages ont été réalisés pour appréhender au mieux cette implantation. Ils sont visibles en mairie et sur le site internet du projet.

Les engagements pris :

- ◆ Proposer une bourse aux haies pour les riverains volontaires afin de créer des masques visuels via la plantation de haies. Les besoins seront analysés au cas par cas.



Concertation :
une charte
recensant
31 engagements
définis avec
les citoyens.

Retour sur LA DÉMARCHE DE CONCERTATION



La démarche d'information et de concertation menée émane d'EEF et des élus soucieux de travailler avec la population. De nombreuses rencontres se sont tenues avec le comité consultatif dédié, les riverains et le grand public. Ces échanges ont permis de parvenir à une charte dédiée recensant 31 engagements qui devront être respectés par l'exploitant du parc éolien.

**VOUS SOUHAITEZ RETROUVER
L'ENSEMBLE DES ENGAGEMENTS
PRIS DANS LA CHARTE ?**

Connectez-vous sur le site dédié :

www.parcéoliendebouvron.fr

La charte et l'ensemble des comptes rendus sont à disposition.

Calendrier de la démarche menée

AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET/AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV.
Porte-à-porte Lettre d'information	Comité consultatif éolien <i>21 MAI 2019</i>	Atelier riverain <i>13 JUIN</i>	Comité consultatif éolien <i>16 JUILLET</i>	Atelier riverain <i>18 SEPTEMBRE</i> Comité consultatif éolien <i>30 SEPTEMBRE</i>		Atelier riverain n°3 <i>14 NOVEMBRE</i>	Réunion publique <i>11 DÉCEMBRE</i>	Réunion de la restitution de la charte <i>8 JANVIER 2020</i>

UN DIALOGUE AMENÉ À S'INSCRIRE DANS LA DURÉE



Il est prévu de constituer à terme un comité de suivi composé d'élus locaux, de riverains, d'habitants et de l'exploitant. Celui-ci sera chargé de suivre les engagements pris dans la charte et leur bonne réalisation. Il se réunira dès la phase chantier puis à minima une fois par an pour dresser le bilan de l'exploitation si le projet est autorisé.



Photomontage
depuis le sud
de la Belle Étoile
– Machine la plus
proche 1028 mètres (E1)



**L'équipe projet se tient
à votre disposition pour
toutes vos questions.**

AGENCE TACT

Fanny Bousquet

Responsable information
et concertation

fanny.bousquet@agencetact.fr

Tel : 02 53 35 40 04

SOCIÉTÉ ENERGIE
EOLIENNE FRANCE

Juliette Layet

Responsable de projets

juliette.layet@eno-energy.com

Tel : 06 07 58 87 33

EEF SAS

est une entreprise du groupe
eno energy GmbH